



## Règlement du concours Land Art

### Réservé aux élèves des classes bilingues P3 à C2

#### Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre des célébrations de la semaine de la francophonie au Laos, la cellule bilingue du Ministère de l'Éducation et des Sports laotien et l'Institut français proposent un concours de « Land art » aux enfants des niveaux primaires (P3, P4 et P5) et aux collégiens (C1 et C2) de la filière bilingue.

Le concours est ouvert du 5 février au 4 mars 2020 inclus. Ce concours a pour objectif de réaliser une œuvre de land art la plus créative possible par classe. Chaque classe devra créer une œuvre inédite dans la nature avec des matériaux naturels. Trois à cinq photos de très haute qualité de cette création devront être faites. Un texte d'accompagnement devra être associé à la création.

#### Exemples :





## Article 2 : Participants

Seuls les enfants des classes de P3, P4, P5, C1 et C2 peuvent participer en format groupe classe.

## Article 3 : Modalité de participation

La participation au concours est gratuite et se fait par classe sous la responsabilité d'un professeur. Le professeur n'aide pas les élèves mais leur explique le règlement.

Chaque classe peut soumettre entre 3 et 5 photos de très haute résolution de sa création : 2 à 4 photos de l'œuvre prise sous différents angles + 1 photo avec la classe. Chaque classe doit accompagner les photos d'un texte expliquant le sens de l'œuvre et les matériaux utilisés.

Pour inscrire sa classe, chaque professeur doit envoyer le formulaire de participation, 3 à 5 photos de la création des élèves et le texte d'accompagnement avant le 6 mars 2020 inclus à [cooperation.education@gmail.com](mailto:cooperation.education@gmail.com). Le nom du concours, de l'école et de la classe concernée doivent apparaître dans le titre du mail (ex : Landart – école Sokpaluang – P4) . **Tout mail incomplet sera rejeté.**

## Article 4 : Droit d'image et droit d'auteur

En signant le formulaire d'inscription, chaque professeur autorise l'utilisation des photos, certifie que les élèves de cette classe sont titulaires des droits d'auteur des œuvres et qu'ils autorisent l'organisateur à les exposer, reproduire et utiliser gratuitement dans tout support de communication.

### Article 5 : Désignation des gagnants et prix

Les œuvres seront réparties par niveau : Catégorie P3 ; catégorie P4 ; catégorie P5 ; catégorie C1 ; catégorie C2

Le jury sera composé d'au moins 3 personnes. Les membres du jury jugeront indépendamment chacune des œuvres par catégorie en leur attribuant une note sur 20 points selon les critères suivants :

- Le respect du thème (œuvre inédite réalisée avec des matières naturelles) (3 points);
- Qualité artistique (6 points) ;
- Créativité (6 points) ;
- Pertinence et qualité du texte (5 points)

Les photographies et textes gagnants seront ceux qui auront obtenu la note la plus élevée au sein de leur catégorie. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

La classe ayant réalisé la plus belle œuvre dans chacune des catégories recevra un bon d'achat de 1 000 000 de kips qui servira à acheter du matériel pour la classe. Les factures devront être envoyées à Mme Nouson SRENG par mail à [nouson.sreng@expertisefrance.fr](mailto:nouson.sreng@expertisefrance.fr) dans un délai d'un mois.

### Article 6 : Remise des prix

Chacune des classes gagnantes sera avertie par les Assistants Pédagogiques de leur province. Les enseignants des classes gagnantes seront invités à venir recevoir leur lot le jour de la remise des récompenses le vendredi 20 mars 2020 à Vientiane.

### Article 9 : Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : le 5 février 2020
- Clôture de la remise des dessins : le 4 mars 2020
- Remise des lots : le 20 mars 2020

### Article 11 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement est envoyé par courrier électronique aux Assistants Pédagogiques qui transmettent aux enseignants concernés.



INSTITUT  
FRANÇAIS  
LAOS ສະຖາບັນຝຣັ່ງ



~ FORMULAIRE DE PARTICIPATION ~

## CONCOURS LAND ART

Dossier à transmettre avant le 5 mars 2020 à [cooperation.education@gmail.com](mailto:cooperation.education@gmail.com)

### INSCRIPTION PAR CLASSE

#### Etablissement

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Classe :  P3       P4       P5       C1       C2

#### Identité du professeur responsable de la classe

En participant à ce concours, j'autorise l'organisateur à communiquer le nom de ma classe et de l'école ainsi qu'à exposer, reproduire et utiliser les œuvres et/ou photos des œuvres sur tout support de communication sans contrepartie.

Monsieur       Madame

NOM Prénom : .....

Courriel : .....@.....

Téléphone personnel : +856.....

WhatsApp : +856.....

Signature :

**ATTENTION** : Le/la professeur de la classe gagnante s'engage à venir récupérer le prix le 20 mars 2020 à Vientiane. Les frais de déplacement (bus) et d'hébergement sont pris en charge par la cellule bilingue du Ministère de l'Education et des Sports laotien.